

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 03 mars 2022

Convocation du :	25 février 2022
Date d'affichage :	25 février 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	14
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/03/10 bis (nomenclature 3.6)

L'an deux mil vingt-deux, le trois mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - THERIN Emmanuel - AUBRY Isabelle - MAUJARRET Marie-Madeleine - CHATTARD-GISSEROT Thibault - POISSON François - COISY Thierry - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine - RUEN Pauline - REPERANT Thibault - GUILLOU-COROUGE Françoise - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, LE FUR Corentin, AUBRY Charlene, BOQUEHO Stéphanie, QUEMARD Bertrand, LE BRIS Isabelle, LE BUHAN Erwan.

Procuration :

LE FUR Corentin à REPERANT Thibault;

AUBRY Charlene à AUBRY Isabelle ;

LE CHANU Fabienne à GUILLOU-COROUGE Françoise ;

LE BRIS Isabelle à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur THERIN Emmanuel.

Objet : Avenant à la convention de mise à disposition gracieuse d'une salle de spectacle une fois par an au titre de l'activité du Relais Petite Enfance (ex RPAM) entre Saint-Brieuc Armor Agglomération et la Commune de Quintin.

Dans le cadre du positionnement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui aligne les échéances des différentes contractualisations qu'elle opère avec Saint-Brieuc Armor Agglomération, il est proposé un avenant à la convention de mise à disposition par la commune de Quintin, une fois par an, de la MJC pour le spectacle organisé par le Relais Petite Enfance de Saint-Brieuc Armor Agglomération et le multi-accueil « La Farandole ».

Cet avenant numéro 1 propose la modification de l'article 9 de la convention qui prolonge la période de janvier 2022 à décembre 2023, date à laquelle le contrat de projet et de financement du service sera revu et renouvelé pour une période de 4 ans avec la CAF.

10.03.22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant à la convention de mise à disposition gracieuse d'une salle de spectacle une fois par an au titre de l'activité du Relais Petite Enfance, conformément au projet annexé à la présente délibération.

Ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

M. Le Maire

Nicolas CARRO.



The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Carro', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE QUINTIVY' at the top and 'Côtes d'Armor' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a rooster and a plow, with the year '1871' below it.